

L'appel à projet **Vergers de Sauvegarde** est reconduit cette année.

Le dépôt des dossiers doit être fait avant le 1^{er} mars ou avant le 1^{er} mai 2019.

(Plantation des vergers après acceptation du conseil régional de novembre 2019 à mars 2020).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et nous demander un devis (prendre rendez-vous par téléphone au **03.80.41.40.29**).

Nous sommes producteurs de variétés fruitières anciennes, nous pourrions vous conseiller en fonction de votre situation géographique et de vos goûts.

Nouveauté 2019 : le dépôt des dossiers « Vergers de sauvegarde 2019 » se fera uniquement en ligne, de façon dématérialisée, sur la plateforme « Gestion des aides régionales » du site internet de la Région : www.bourgognefranche-comte.fr

Informations supplémentaires :

Domaine: Environnement et transition énergétique **Public:** Organisme privé
Organisme public
Particulier

Objet

Sauvegarder les variétés fruitières anciennes et régionales.

Vous êtes

Un particulier, une collectivité, une association, un établissement public, un lycée agricole ou un établissement scolaire de Bourgogne-Franche-Comté.

Vous voulez

Créer un verger de sauvegarde en replantant des arbres fruitiers en variétés anciennes, accompagné ou non d'arbustes à petits fruits, de haies mellifères, de ruches, de petits aménagements pour la petite faune sauvage (nichoirs, hôtels à insectes) et de signalétiques pédagogiques.

Ce qu'il faut savoir

Taux d'aide de 70 % (plafonds pour les haies, les ruches, les petits aménagements et la signalétique).

15 arbres (ni plus, ni moins) pour les particuliers.

De 15 à 30 pour les autres porteurs.

Nous pouvons vous transmettre le dossier par mail, demandez-nous : contact@pepinieres-plombieres.fr